



## VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt quatre*

*le : cinq décembre à 18 heures*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024.*

*Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO, Solène PESCH.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	19
votants	22

*Membres absents ayant donné pouvoir :*

*Monsieur François MATTON à Madame Agnès MARTIN,  
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,  
Monsieur Anthony AMSTER à Monsieur Didier SILVE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le : 10/12/2024 et de la publication sur le site internet le : 10/12/2024
---

*Secrétaire de séance :*

*Madame Séverine VILLETTE.*

N° 24/96
----------

OBJET : SIVAAD : RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2023
---

Madame Anne-Marie MARCELLINO, Conseillère Municipale, expose :

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/96 DU 5 DÉCEMBRE 2024 (SUITE)**

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a transmis à la commune son rapport d'activité – exercice 2023.

Ce rapport a été communiqué aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités - exercice 2023 du SIVAAD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

La secrétaire  
Séverine VILLETTE